

Séance du 21 mai 2024

date de convocation :

14 mai 2024

date d'affichage :

22 mai 2024

Nombre de Conseillers :

en exercice :	19
Présents :	18
Représentés :	1
Votants :	19

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-et-un mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Créances, sous la présidence de M. Henri LEMOIGNE, Maire de Créances, en session ordinaire.

Etaient présents : Henri LEMOIGNE, Marie LENEVEU, Alain NAVARRE, Martine NÉEL, Philippe JEAN, Anne DESHEULLES, Ghislaine GRISEL, Yves LESIGNE, Hedwige COLLETTE, Julien LEMOIGNE, Carole HEBERT, Stéphanie RENÉ, Christophe LECESNE, Sylvie BERTRAND, Valentin BAZAN, Chantal CADEL, Jean-Paul BONNET, Nathalie LAURENT.

Procuration : Maxime FAUDEMER à Alain NAVARRE.

Secrétaire de séance : Yves LESIGNE.

DELCEM240521_1

Création d'un poste de 5^{ème} adjoint(e)

Vu les articles 2122-1 et 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant notamment que le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

Vu la délibération DELCEM240220_1 en date du 20 février 2024 fixant à quatre le nombre d'adjoints au sein du Conseil municipal,

Considérant la nécessité pour le Maire de pouvoir déléguer une partie de ses fonctions dans une optique de continuité de fonctionnement de l'administration,

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à cinq le nombre d'adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- de fixer à cinq le nombre des adjoints au Maire,